

Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier
Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 01/06/2017

Présents : Monique ALIES, Michel ARVIEU, Claude BARTHELEMY, Annie BEL, Jacques BERNAT, Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE, Albert BOUSQUET, Jean-François BRU, Claude CHIBAUDEL, Marie-Renée COEURVEILLE, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Alain DEJOB, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Virginie JAUFFRET, Jean-Louis LIQUIERE, Jean MILESI, Jean-Marc NEGRE, Nicolas RAMONDENC (suppléant), Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Bernard ROUVE, Michèle SICARD, Fernande SINGER, Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA,

Excusés ayant donné un pouvoir : David MAURY pouvoir à Annie-BEL, Jean-François ROUSSET pouvoir à Patrick RIVEMALE, Michel WOLKOWICKI pouvoir à Anne-Claire SOLIER

Excusés : Bernard ARNOULD, Michel LEBLOND

Absent : Marc TOURRET,

Mr le Président laisse la parole à Mr Jean-Marc Negre, Maire de Tauriac de Camarès.
Celui-ci remercie la Communauté de Communes en son nom, au nom du conseil municipal de Tauriac et au nom des habitants pour le geste de solidarité suite au sinistre qui a touché sa commune.

Mr le Président rappelle ce bel élan de solidarité.

Mr le Président informe le conseil communautaire que le compte rendu du conseil du 26/04/2017 sera distribué ultérieurement.

Le conseil pourra l'approuver au prochain conseil communautaire.

Mme Monique Aliès est désignée secrétaire de séance.

➤ **Personnel :**

Mise à disposition personnel office de tourisme

Mr le Président rappelle au conseil que 2 agents sont mis à disposition de l'OT.

Pour cela, il est nécessaire que le Conseil autorise Mr le Président à signer les conventions de mise à disposition de la CC à l'association Office de Tourisme Rougier d'Aveyron Sud.

Agents concernés : Laure Barthélémy / Elodie Genty

Où cet exposé, le conseil communautaire autorise Mr le Président à signer les conventions de mise à disposition.

Mise à disposition maître-nageur piscine Belmont

Mr le Président informe le conseil que pour assurer la mission de MNS de la piscine de Belmont, l'agent communal de Belmont (Laurent Nerozzi) va être mis à disposition pour la Communauté de Communes.

Aussi il est nécessaire d'autoriser Mr le Président à signer la convention de mise à disposition de Laurent Nerozzi (agent de la commune de Belmont).

Où cet exposé, le conseil communautaire autorise Mr le Président à signer la convention de mise à disposition.

Augmentation poste :

Mr le Président propose d'augmenter le poste de Rédacteur de 30 h à 35 h à compter du 01/07/2017 (Laure Barthelemy).

Le Président propose à l'assemblée à compter du 01^{er} juillet 2017, sous réserve de l'avis du CT :

- la création de 1 emploi de Rédacteur, permanent à temps complet à raison de 35 h.
- la suppression de 1 emploi de Rédacteur, permanent à temps non complet à raison de 30 h.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 01^{er} juillet 2017.

Protection sociale :

Mr le Président propose de mettre en place la protection sociale pour les agents à partir du **01^{er}/10/2017**.

En effet, il informe le conseil des différents régimes par anciennes CC :

- CCRC et CCPSS : pris en charge par les agents
- CCPB : pris en charge par la collectivité

Il rappelle qu'il avait été décidé que les agents ne perdent pas les avantages acquis.

C'est pourquoi, il propose de participer pour le risque prévoyance à hauteur de 50.00 € maximum par mois et par agent avec une modulation en fonction du temps de travail.

Cette protection sociale permet à l'agent de garantir en cas d'arrêt maladie supérieur à 3 mois, les IJ, l'invalidité et éventuellement la perte de retraite.

Il propose de prendre une délibération à prendre sous réserve de l'avis favorable du CT du 21/06/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, sous réserve de l'avis favorable du CT :

- De participer à compter du 01^{er} octobre 2017 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de 50 € maximum par mois à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie labellisée
- De retenir le critère suivant : modulation de la participation en fonction du temps de travail de l'agent.

P. Rivemale : pose l'interrogation de l'harmonisation et de ses conséquences

M. Aliès : Il y a une refonte du régime indemnitaire le RIFSEEP (Régime Indemnitaire liées aux Fonctions, Sujétions, Expériences et Expertises professionnelles) qu'il faudra mettre en place cependant elle précise que les agents ne peuvent pas avoir moins que les primes déjà acquises.

Mr Chibaudel : en effet, il faudra faire attention avec les harmonisations.

➤ **Antenne du réseau de santé à St-Sernin :**

Mr le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de création d'une antenne du réseau de santé à St-Sernin

Il propose de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Où cet exposé, le Conseil Communautaire :

Autorise Mr le Président à lancer une consultation pour la Maitrise d'œuvre pour la réalisation des travaux pour l'antenne du réseau de santé à St-Sernin.

➤ **Maison de santé pluri professionnelles :**

Monsieur le Président, informe le Conseil Communautaire que la commission d'appel d'offre s'est réunie afin de procéder à l'ouverture des plis pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluri-professionnelle à Belmont.

Après l'étude des offres la commission a retenu le cabinet d'Architecte Rouquette & Vidal pour un montant 86 932.50 € HT soit 104 319.00 € TTC.

Le Conseil Communautaire autorise Mr le Président à effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet.

➤ **Itinérance randonnée :**

Mr le Président rappelle le projet d'itinérance dans le cadre de la démarche départementale « Un Territoire, un Projet, une Enveloppe » initié par les anciennes CC.

Mr le Président présente le devis actualisé : 106 440.00 € net.

Et donne lecture du projet de convention de mise à disposition des services du PNRGC à la CC pour l'exercice de la mission : mise en œuvre des travaux d'aménagement du réseau de sentiers.

Mr le Président propose de valider le devis, de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition des services du PNRGC et de l'autoriser à solliciter les financeurs.

J-L. Jacquemond précise que sa commune avait voté contre.
Car s'il y a un accident sur les sentiers, c'est la commune qui est responsable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 33 voix pour, 1 voix contre, et 0 abstention :

- Valide la présentation,
- Accepte la mise à disposition des services du PNRGC pour un montant de 106 440.00 € et autorise Mr le Président à signer la convention,
- Autorise Mr le Président à établir les dossiers de demande de subvention,
- Autorise Mr le Président à effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération.

Mr Chibaudel précise que le devis et les cartes seront envoyées par mail.

Mr Chibaudel : rappelle qu'il est important que les sentiers soient inscrits au PDIPR.

Pour l'entretien des sentiers de randonnée :

- Secteur Camarès : D. Jacquemond
- Secteur Belmont : G. Fajou et entreprise Verdumen
- Secteur St-Sernin : G. Fajou pour quelques sentiers.

➤ **Transport à la demande :**

Mr le Président informe que le TAD sera revu l'année prochaine lors d'une commission.

Monsieur le Président expose :

les conventions d'exploitation des services de Transports à la Demande desservant notre zone arrivent à expiration le 31 Août prochain, dès à présent, il convient :

- d'examiner les dessertes actuelles des services existants et envisager, si besoin, des modifications,
- d'engager, selon la procédure adaptée (article 28) du Code des marchés publics, les procédures nécessaires pour l'attribution de ces services, considérant que le coût prévisionnel global (sans modification notable des services) sera compris entre 15 000 € et 25 000 € hors taxe.

Considérant que selon l'article L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil chargeant le président de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché, il est proposé au conseil d'autoriser le Président à lancer la procédure et l'autoriser à signer ledit marché avec le ou les titulaire(s) qui sera(ont) retenu(s) par la Commission d'appel d'offres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE:

- D'ADOPTER comme plan définitif des services de Transports à la Demande, pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018, des trois secteurs des anciennes communautés de communes Pays Belmontais, Pays Saint-Serninois, Rougier de Camarès, les services définis dans les tableaux ci-annexés ;
- DE RECONDUIRE à l'identique les tarifs usagers pratiqués en 2016,
- D'AUTORISER son Président à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre de l'exécution des services de transport à la demande suivant le plan des services, les caractéristiques et conditions ci-avant définis,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le ou les marché(s) à intervenir et toutes pièces relatives à son (leur) exécution.

Secteur Belmont :

LOTS N°	COMMUNES DESSERVIES	DESTINATIONS	JOURS DE FONCTION	HORAIRES		Tarifs usagers	
				Arrivée	Départ		
2 - 1	Murasson	Belmont	1er et 3e dimanches du mois	9 h 30	10 h 30	Aller / retour	8.45 €
			2e dimanche du mois	11 h 00	12 h 00		
2 - 2	Mounès, St Sever, Murasson	Saint-Affrique	Samedi	8 h 00 <i>correspondance avec le car SNCF à destination de MONTPELLIER</i>	12 h 00	Aller simple Aller / retour	8.40 € 12.80 €
	Belmont	Saint-Affrique	Samedi	8 h 00 <i>correspondance avec le car SNCF à destination de MONTPELLIER</i>	12 h 00	Aller simple Aller / retour	7.60 € 11.10 €
	Rebourguil	Saint-Affrique	Samedi	8 h 00 <i>correspondance avec le car SNCF à destination de MONTPELLIER</i>	12 h 00	Aller simple Aller / retour	6.65 € 9.50 €
	Mounès, St Sever, Murasson	Saint-Affrique	1er mercredi du mois	14 h 00	18 h 00	Aller simple Aller / retour	8.40 € 12.80 €
	Belmont	Saint-Affrique	1er mercredi du mois	14 h 00	18 h 00	Aller simple Aller / retour	7.60 € 11.10 €
	Rebourguil	Saint-Affrique	1er mercredi du mois	14 h 00	18 h 00	Aller simple Aller / retour	6.65 € 9.50 €

Secteur St-Sernin :

LOTS N°	COMMUNES DESSERVIES	DESTINATIONS	JOURS DE FONCTION	HORAIRES		Tarifs usagers
				Arrivée	Retour	
1 - 1	Balaguier/ Combret/ La Serre/ Montfranc/ Pousthomy/ Laval Roquecéziere	Saint-Sernin	Mercredi	8 h 30	13 h 00	Aller simple 1 personne 3,90 €
				<i>Correspondance vers St-Affrique avec la ligne régionale</i>		Aller / retour 1 personne 6.50 €
			Mercredi	14 h	19 h 00	Aller simple 2 personnes et + 3,60 €
			Jeudi	9h30	11 h 00	Aller / retour 2 personnes et 0+ 6.10 €
			Samedi	9 h 30 <i>Correspondance vers St-Affrique avec la ligne régionale</i>	14 h 00	
1 - 2	Saint-Sernin	Saint-Affrique	Samedi	7h 40 <i>Correspondance avec le car SNCF à destination de Montpellier</i>	19 h 15	Aller simple 9.10 €
				9 h 00 <i>Marché hebdomadaire</i>	11 h 30	Aller / retour 18.20 €

LOTS N°	COMMUNES DESSERVIES	DESTINATIONS	JOURS DE	HORAIRES		TARIFS USAGERS	
			FONCTIONNEMENT	Arrivée	Départ	Aller simple	Aller Retour
3 - 1	ARNAC SUR DOURDOU, BRUSQUE, CAMARES, FAYET, GISSAC, MELAGUES, MONTAGNOL, MONTLAUR, PEUX & COUFFOULEUX, SYLVANES, TAURIAC DE CAMARES	CAMARES	MERCREDI FOIRE (le 4ème mercredi du mois et tous les mercredis de juillet et août)	14H00 9H30	18H00 12H30	5.50 €	9.00 €
3 - 2	ARNAC SUR DOURDOU, BRUSQUE, CAMARES, FAYET, GISSAC, MELAGUES, MONTAGNOL, MONTLAUR, PEUX & COUFFOULEUX, SYLVANES, TAURIAC DE CAMARES	SAINT-AFFRIQUE	SAMEDI	9H45	12H00	6.50 €	11.00 €
3 - 3	ARNAC SUR DOURDOU, BRUSQUE, CAMARES, FAYET, GISSAC, MELAGUES, MONTAGNOL, MONTLAUR, PEUX & COUFFOULEUX, SYLVANES, TAURIAC DE CAMARES	SAINT-AFFRIQUE	SAMEDI	matin et soir pour correspondance avec le car SNCF à destination de MONTPELLIER		6.50 €	11.00 €
						(plus tarifs ligne régulière St- Affrique Montpellier)	

➤ **DETR**

Voirie :

Mr le Président expose que suite à la demande de DETR voirie 2017 pour la réfection de la voirie communautaire, Mr le Préfet accorde un montant de subvention de 109 569.07 € pour un montant de 365 230.23 € HT de travaux subventionnables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire propose le nouveau plan de financement suivant :

DETR 109 569.07 €
Autofinancement 255 661.16 €
Montant HT 365 230.23 €

Mr le Président informe qu'un point sur la voirie sera effectué en juillet.

M. Aliès précise que le service fonctionne bien, et qu'il y a une bonne entente.

Maison de santé

Mr le Président informe le conseil communautaire que Mr le Préfet nous a attribué de la DETR pour la construction de la maison de santé pluri professionnelle à Belmont et de l'antenne du réseau de santé à St-Sernin.

Cependant, il précise qu'il faut actualiser le plan de financement.

Mr le Président propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Site de Belmont			
Désignations	Montant HT	Désignations	Montant HT
Travaux	865 000.00 €	Conseil Départemental	120 000.00 €
Honoraires et études	112 450.00 €	Conseil Régional	112 500.00 €
Aléas	86 500.00 €	Europe LEADER	80 000.00 €
		ETAT DETR	208 197.00€
		FNADT	100 000.00 €
		MSA	117 588.00 €
		Réserves parlementaires	5 000.00 €
		Autofinancement	320 665.00 €
TOTAL HT	1 063 950.00 €	TOTAL HT	1 063 950.00 €
Site de Saint-Sernin			
Désignations	Montant HT	Désignations	Montant HT
Travaux	88 500.00 €	Conseil Départemental	32 656.50 €
Honoraires et études	11 505.00 €	Conseil Régional	16 328.25 €
Aléas	8 850.00 €	Etat DETR	26 364.00 €
		Réserves parlementaires	5 000.00 €
		Autofinancement	28 506.25 €
TOTAL HT	108 855.00 €	TOTAL HT	108 855.00 €
TOTAL Général (site de Belmont et site de St-Sernin) HT	1 172 805.00 €	TOTAL Général HT	1 172 805.00 €

Où cet exposé, le conseil Communautaire :

- Approuve le plan de financement ci-dessous,
- Approuve le projet,
- Autorise Mr le Président à effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération

➤ **Location / acquisition camion OM**

Mr le Président informe le Conseil de l'acquisition d'un camion polybenne pour le service OM car l'autre polybenne est utilisé par l'équipe voirie.

Coût : 148 714.00 € TTC

Le camion a été commandé via l'UGAP / livraison en novembre

Le coût est en dessous de la prévision du budget.

En attendant, un camion sera loué 2500 € HT par mois

A. Condomines : demande s'il y a que Renault qui a été sollicité ?

C. Chibaudel : précise qu' l'UGAP est une centrale d'achat qui fait l'appel d'offres directement

➤ **Acquisition véhicule DGS**

C. Chibaudel : informe le conseil qu'il faut acquérir un véhicule d'occasion pour le DGS.

Mr Urrusty arrive le 03/07, mais il sera présent à la réunion du 16/06 sur le PLUI.

J-M Negre : demande s'il n'est pas possible de faire une location /vente

4 ans de garantie / a voir en fonction des km effectués

C. Chibaudel : va demander des devis à différents garages.

J-M. Negre rappelle aussi que la CC va s'occuper de l'eau et qu'un agent devra avoir un véhicule

➤ **Lavage des containers :**

C. Chibaudel informe qu'un lavage de containers est prévu du 19/06 au 30/06 : coût env 4000 €

Il précise que la Cc du St-Affricain le fera avant.

Ils iront chercher le camion à Lyon et nous devons le ramener.

Ceci afin de diminuer les coûts.

Mr Chibaudel propose de payer les heures supplémentaires aux agents lors du lavage des containers.

Une réunion de la commission OM et les référents techniques est prévue semaine prochaine pour pouvoir organiser ces travaux.

A. Condomines : demande si c'est obligatoire de tourner à 2

M. Aliès précise qu'il y a beaucoup de demande pour les remplacements des agents OM.
Très compliqué à gérer.

➤ **Questions diverses :**

Arrêté pouvoirs de police

Mr Chibaudel rappelle qu'il est nécessaire que les communes prennent l'arrêté d'opposition des pouvoirs de police.

Signalétique

Les panneaux sur la D999 ont été enlevés. / Le PNRGC a préparé le marché.

Deux réunions sont prévues avec les communes concernées et les professionnels

- 20/06/2017 à Belmont
- 22/06/2017 à St-Sernin

Aménagement des bureaux – Belmont

Des travaux de peinture et de réaménagement doivent être prévus au Sériguët.

M. Aliès propose au conseil de visiter les locaux du Sériguët. C'est un bâtiment autonome.

A-C. Solier : précise que ces locaux sont grands / accessibles

Visite du Président du Conseil Départemental : Mr Chibaudel informe le Conseil que Mr le Président du Conseil Départemental viendra sur le territoire de la Communauté de Communes le 21/06/2017

Logo – communication :

A-C Solier : standard virtuel : assez de débit / Diagnostic en cours

Etat des lieux pour le numérique : une fiche a été diffusée aux communes

M. Aliès : Atelier technique de St-Sernin : mise en place d'une ligne téléphonique

SDIS – bornes incendies :

J-L. Jacquemond : informe qu'il a reçu un courrier du SDIS concernant le contrôle des bornes incendies de sa commune à effectuer tous les 3 ans.

2 solutions sont possibles :

- Prestataire : coût d'environ de 60 € à 80 € par bornes
- Ou Achat du matériel : coût env 2500 €

Il demande si la CC peut acheter l'équipement et si un agent de la CC peut effectuer les contrôles sur toutes les bornes des communes ?

C. Chibaudel : propose que pour cette année chaque commune se charge de prendre directement un prestataire.

Divers :

M. Aliès propose que Mr Pauziès (Directeur d'orange) vienne présenter le programme « Signal réseau » en début d'un prochain conseil communautaire.

M. Aliès : proposera au prochain conseil communautaire le vote d'une motion par rapport à la fermeture du centre d'exploitation de Belmont.

Levée de la séance : 22 h 45

Le Président,

Claude CHIBAUDEL

